



BUREAU DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SOUTIEN FINANCIER DE LA RECHERCHE PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

APPEL D'OFFRES 2009

Le Conseil Scientifique de l'Université des Antilles et de la Guyane ainsi que sa section permanente se **réuniront prochainement**, pour examiner les demandes et répartir les crédits de recherche 2009.

Cet appel d'offres du conseil scientifique concerne les équipes inscrites au contrat quadriennal. Il porte sur les cinq rubriques suivantes :

- Echanges inter-pôles UAG
- Soutenances de thèses et stages de doctorants
- Soutien au développement avec les organismes de recherche
- Missions d'échanges scientifiques
- Bonus Qualité Recherche (BQR)

I/ RUBRIQUES

1- Échanges inter-pôles UAG

Ces échanges concernent les déplacements des membres d'une même équipe présente à la fois sur différents sites de l'UAG (Guadeloupe, Guyane, Martinique). Les demandes devront être justifiées.

2- Soutenances de thèses et stages de doctorants

Il s'agit, d'une part, des déplacements des doctorants hors de leur laboratoire d'accueil (stages, travail de terrain, recherche bibliographique, etc.) et, d'autre part, de participations de membres (étrangers, RUP, Universités de la Réunion et des TOM) à des jurys de thèses soutenues à l'UAG. Les demandes doivent être nominatives et justifiées. Pour les doctorants, la priorité sera accordée aux doctorants de 2^e et de 3^e année (aide non renouvelable).

- **Pour les soutenances de thèses : Les candidats qui ont obtenu un soutien financier en 2008 doivent justifier qu'ils ont effectivement soutenu leur thèse au cours de cette année.**
- **Les doctorants ayant obtenu une subvention pour un déplacement doivent obligatoirement remettre un compte rendu de leur déplacement. En absence de ces justificatifs, aucune demande dans cette rubrique ne sera acceptée.**

3- Soutien au développement avec les organismes de recherche

- **Un compte rendu des équipes ayant obtenu un soutien financier en 2008 concernant le développement avec les organismes de recherche est obligatoire.**

4- Missions d'échanges scientifiques

Les dossiers présentés devront prendre en compte les règles suivantes :

- montrer que la mission s'intègre dans un projet clair ;
- une seule mission par personne et par an ;
- les enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens sont les seuls bénéficiaires de ces missions. Les thésards ne sont pas concernés.

5- BQR

Le BQR (15 % pour le contrat 2006/2009), doit encourager une recherche de qualité. Il concerne la politique contractuelle de recherche de l'établissement, l'organisation de colloques et les publications. Trois rubriques sont en général soutenues par le BQR

1. Politique contractuelle de recherche de l'établissement :

- 1-1 Soutien d'actions spécifiques transversales entre équipes de recherche de l'UAG (hors colloque)
- 1-2 Soutien aux jeunes chercheurs pour aider à l'émergence de leaders scientifiques (intégration dans les équipes reconnues ; préparation à l'HDR, etc...)
- 1-3 Soutien à la culture scientifique et technique (relation avec les entreprises, valorisation, vulgarisation)

2. Organisation de colloques : les dossiers présentés devront être complets, faisant apparaître le budget prévisionnel, les partenaires éventuels. La distinction entre colloque international, national ou régional et journées d'études sera prise en compte.

3. Publication d'ouvrages ou d'articles :

- pour les ouvrages, fournir le devis d'acceptation de l'éditeur, le sommaire de l'ouvrage, les cofinancements.
- pour les articles et/ou les frais de traduction, fournir obligatoirement la preuve de l'acceptation par le comité de lecture, la facture ou le devis.

Les actions qui ont été encouragées par le BQR en 2008 (soutien aux jeunes chercheurs, soutien d'actions spécifiques transversales entre équipes de recherche de l'UAG) doivent faire l'objet d'un bilan.

II/ MONTANT DES CREDITS A REPARTIR

- Echanges inter-pôles UAG : 25 500 € + 500 € (reliquat 2008) = 26 000 €
- Soutenances de thèses et stages de doctorants : 34 000 € + 550 € (reliquat 2008) = 34 550 €
- Soutien au développement avec les organismes de recherche : 42 500 € (pas de reliquat en 2008)
- Missions d'échanges scientifiques : 17 000 € (pas de reliquat en 2008)
- Bonus Qualité Recherche (BQR) : 139 204.50 € + 87.38 € (reliquat 2008) = 139 291.88 €

III/ TRANSMISSION DES DEMANDES

Les projets, adressés par le responsable de l'équipe contractualisée, devront parvenir au Bureau de la Recherche Scientifique le jeudi 24 septembre 2009 (date de réception au BRS) et feront l'objet d'un accusé de réception. Aucun dossier parvenu en retard ne sera accepté et les dossiers incomplets risquent d'être pénalisés dans le traitement.

De plus, par souci d'efficacité, nous vous demandons de bien vouloir compléter les tableaux de synthèses ci-joints.

Par ailleurs, l'ensemble des projets de chaque équipe devra être accompagné d'un résumé synthétique de 2 ou 3 pages, rédigé par le responsable de l'équipe et rappelant, pour chaque demande, la rubrique concernée (Echanges inter-pôles, soutenances de thèses et stages de doctorants, soutien au développement avec les organismes de recherche, missions d'échanges scientifiques, BQR). Ce résumé sera communiqué à tous les membres du Conseil Scientifique.

Je vous saurais gré de communiquer cet appel d'offres aux membres de votre équipe et de veiller à ce que les délais et la forme soient respectés.

Pointe-à-Pitre, le 10 septembre 2009

Justin DANIEL
Vice-président du Conseil Scientifique

